

## CONVOCATIONS

---

### ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

#### DELTA DRONE

Société anonyme à Conseil d'Administration au capital de 3.867.458,25 euros  
Siège social : 8, Chemin du Jubin – 69570 DARDILLY  
530 740 562 RCS Lyon

#### ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANUELLE DU 30 JUIN 2016

##### Avis de deuxième convocation

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle réunie sur première convocation le 10 juin 2016 au siège social n'ayant pu délibérer faute de quorum, les actionnaires de la société DELTA DRONE (ci-après « la Société ») sont à nouveau convoqués en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle le 30 juin 2016 à 9 heures (ci-après « l'Assemblée Générale »), au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

##### De la compétence de l'Assemblée Générale ordinaire

- Lecture du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration ;
- Lecture du rapport de gestion du groupe établi par le Conseil d'Administration ;
- Lecture des rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels et sur les comptes consolidés ;
- Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce et approbation desdites conventions ;
- Lecture du rapport complémentaire établi par le Conseil d'Administration ;
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
- Autorisation donnée au Conseil d'Administration en vue de la mise en place d'un programme de rachat par la Société de ses propres actions ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

---

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit de participer à cette Assemblée ou s'y faire représenter dans les conditions et selon les modalités fixées par la loi et les règlements.

Il est précisé que conformément aux articles R.225-77 et R.225-79 du Code de commerce, les formulaires de vote par correspondance adressés à la Société et les mandats donnés pour l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 juin 2016 valent pour cette Assemblée Générale Ordinaire Annuelle réunie sur deuxième convocation ayant le même ordre du jour.

Le détail du texte des résolutions est identique à celui publié dans les avis Balo n°55 en date du 6 mai 2016 et n°64 du 27 mai 2016.

##### A) Formalités préalables à effectuer pour participer à l'assemblée générale

Conformément à l'article R.225-85 du Code de commerce, il est justifié du droit de participer à l'Assemblée Générale par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte (en application du septième alinéa de l'article L.228-1 du Code de commerce), au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée soit le mardi 28 juin 2016 à zéro heure, heure de Paris, dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société (ou son mandataire) ou dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription, ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par les intermédiaires financiers, est constaté par une attestation de participation délivrée par ces derniers, dans les conditions prévues à l'article R.225-85 Code de commerce, en annexe du formulaire de vote à distance, ou de la procuration de vote, ou de la demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit.

Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'Assemblée Générale et qui n'a pas reçu sa carte d'admission au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée, soit le mardi 28 juin 2016 à zéro heure, heure de Paris.

##### B) Mode de participation à l'assemblée générale

###### 1. Participation physique

Les actionnaires désirant assister physiquement à l'assemblée générale pourront demander une carte d'admission de la façon suivante :

– Pour l'actionnaire nominatif : se présenter le jour de l'assemblée muni d'une pièce d'identité ou demander une carte d'admission au Crédit Industriel et Commercial c/o CMCIC Titres, 3, allée de l'Etoile 95014 Cergy-Pontoise

– Pour l'actionnaire au porteur : demander à l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de son compte titres, qu'une carte d'admission lui soit adressée.

## 2. *Vote par correspondance / Procuration*

Les actionnaires, n'assistant pas personnellement à cette assemblée et souhaitant voter par correspondance ou être représentés en donnant pouvoir au président de l'assemblée, à leur conjoint ou partenaire avec lesquels ils ont conclu un pacte civil de solidarité ou à un autre actionnaire, pourront :

– Pour l'actionnaire nominatif : renvoyer le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration, qui lui sera adressé sur demande, à l'adresse suivante : Crédit Industriel et Commercial c/o CMCIC Titres, 3, allée de l'Etoile 95014 Cergy-Pontoise.

– Pour l'actionnaire au porteur : demander le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration auprès de l'intermédiaire qui gère ses titres, à compter de la date de convocation de l'assemblée. Le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration devra être accompagné d'une attestation de participation délivré par l'intermédiaire financier et renvoyé à l'adresse suivante : Crédit Industriel et Commercial c/o CMCIC Titres, 3, allée de l'Etoile 95014 Cergy-Pontoise.

Pour être pris en compte, les formulaires de vote par correspondance devront être reçus par le service Assemblées Générales de Crédit Industriel et Commercial, au plus tard deux jours avant la tenue de l'Assemblée, soit le mardi 28 juin 2016.

Il est précisé que conformément aux articles R. 225-77 et R. 225-79 du Code de commerce, les formulaires de vote par correspondance adressés à la Société et les mandats donnés pour l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 10 juin 2016 valent pour cette Assemblée Générale Ordinaire Annuelle réunie sur deuxième convocation ayant le même ordre du jour.

Les actionnaires pourront se procurer, dans les délais légaux, les documents prévus aux articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce par demande adressée à Crédit Industriel et Commercial c/o CMCIC Titres, 3, allée de l'Etoile 95014 Cergy-Pontoise.

## **C) Questions écrites**

Conformément à l'article R.225-84 du Code de commerce, chaque actionnaire a la faculté d'adresser au Président Directeur Général, lequel répondra en séance, les questions écrites de son choix.

Les questions doivent être envoyées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'adresse suivante : Delta Drone, Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2016, à l'attention du Président Directeur Général, 8 Chemin du Jubin – 69570 DARDILLY.

Cet envoi doit être réalisé au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée Générale, soit le vendredi 24 juin 2016. Les demandes doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

## **D) Droit de communication des actionnaires**

Conformément à la loi, tous les documents qui doivent être communiqués aux assemblées générales seront tenus, dans les délais légaux, à la disposition des actionnaires sur le site internet de la Société : [www.deltadrone.fr](http://www.deltadrone.fr).

*Le conseil d'administration*

**1603431**